



Ministère des affaires sociales et de la santé

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins
Bureau qualité et sécurité des soins

Personne chargée du dossier : Violette Garcia
tél. : 01 40 56 55 57
mél. : violette.garcia@sante.gouv.fr

La ministre des affaires sociales et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé

INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2014/216 du 10 juillet 2014 relative à l'organisation de la semaine de la sécurité des patients 2014

NOR : AFSH1416696J

Classement thématique : Professionnels de santé

Validée par le CNP le 4 juillet 2014 - Visa CNP 2014-108

Catégorie :

Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : Organisation de la semaine de la sécurité des patients du 24 au 28 novembre 2014 auprès des professionnels de santé de la ville, hospitaliers et du médico-social et auprès des représentants d'usagers et de patients. Le thème général retenu est : coordination des professionnels de santé pour la sécurité des patients en ville, à l'hôpital et en médico-social. Les deux sous-thèmes suivants, sans être exclusifs, pourront être privilégiés : partage d'informations entre le patient et ses soignants : la lettre de liaison et continuité des traitements médicamenteux.

Mots-clés : professionnels de santé de la ville, hospitaliers et du médico-social, usagers, sécurité des patients, cafés SSP et coordination de la prise en charge des patients en ville, à l'hôpital et en médico-social.

o **Textes de référence :**

- o Articles L. 6111-2, L. 6144-1 et L. 6161-2 du code de la santé publique
- o Articles R. 6111-1 à R. 6111-11 du code de la santé publique
- o Circulaire n°DGOS/PF2/2011/416 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé

Diffusion : Les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les établissements de santé et médico-sociaux, les Observatoire du Médicament, des dispositifs médicaux et des Innovations (OMÉDIT), les Centres de coordination de la lutte contre les infections associées aux soins (CCLIN), les réseaux de soins doivent être destinataires de cette instruction par l'intermédiaire des Agences régionales de santé (ARS), selon le dispositif existant au niveau régional.

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) organise cette année la quatrième édition de la semaine de la sécurité des patients (SSP), qui se déroulera du **24 au 28 novembre 2014**. La présente instruction a pour but de mobiliser les professionnels de santé de la ville, hospitaliers et du médico-social et les représentants d'usagers et de patients dans la réalisation de cet événement et d'apporter des précisions sur son déroulement.

La semaine de la sécurité des patients a pour objectif de rassembler les professionnels de santé et les patients sur des thématiques liées à la sécurité des soins et ainsi, faciliter le dialogue soignants/soignés.

Dans le cadre du Programme national pour la sécurité des patients (PNSP), l'édition 2014 cible plus particulièrement, la mise en avant du patient co-acteur de sa sécurité, un des axes de la semaine de la sécurité des patients.

Pour définir l'ensemble des supports de l'édition 2014, un groupe de travail national a été constitué associant les représentants des professionnels de santé, des interlocuteurs institutionnels et partenaires associatifs sous l'égide de la DGOS.

1- Le thème général retenu pour l'édition 2014

Le thème général retenu est : **coordination des professionnels de santé pour la sécurité des patients en ville, à l'hôpital et en médico-social**. Les deux sous-thèmes suivants, sans être exclusifs, pourront être privilégiés :

- Partage d'informations entre le patient et ses soignants : la lettre de liaison.

- L'objectif recherché est de garantir la continuité des soins et de donner au patient et à tous les professionnels qui le prennent en charge un niveau d'information permettant cette continuité. Cet objectif peut passer par l'élaboration d'un courrier d'adressage des patients en hospitalisation préparé par les médecins de ville et en miroir un courrier remis et expliqué au patient le jour de sa sortie et transmis en parallèle au médecin traitant ;

- Continuité des traitements médicamenteux.

- « Comment aider les professionnels à assurer une continuité entre mes traitements prescrits et pris avant, pendant et après mon hospitalisation ? »
- « Quels sont les outils dont disposent les professionnels pour sécuriser ma prise en charge médicamenteuse tout au long de ce parcours ? »
- « La coordination des professionnels autour de ma prise en charge thérapeutique : exemple du traitement par anticancéreux oraux. »

Le thème général précité sera l'occasion d'investir d'autres champs tels que **l'identito-vigilance**, les **événements indésirables graves** ou toute autre piste qui illustrerait concrètement la **coordination des soins**.

2- Les outils mis à votre disposition sur le site du ministère

Pour faciliter la mise en œuvre de vos événements, la DGOS met à la disposition des professionnels de santé et des patients des supports d'information à titre gracieux :

- L'affiche générique pour illustrer l'édition 2014, format A3 ;
- 3 flyers communs aux professionnels de santé et aux usagers pour illustrer les sous-thèmes proposés, format A5 ;
- Le dossier internet dédié à la semaine de la sécurité des patients sur le site du ministère chargé de la santé réactualisé et prochainement accessible pour l'édition 2014 : www.sante.gouv.fr/ssp

La commande des outils devrait s'ouvrir dans le courant de la semaine du **18 août 2014 et s'achever aux alentours du 12 septembre 2014**. Les documents commandés devraient vous parvenir environ quinze jours avant le début de la SSP 2014.

3- Les événements phares de l'édition 2014

Cette année, la DGOS a choisi de traduire son engagement par l'organisation de manifestations qui prendront la forme de « **cafés SSP** » (à l'image des cafés philo ou cafés littéraires). Ceux-ci se veulent être des temps d'échange convivial et des débats autour du thème général de la coordination des soins entre professionnels de santé et avec les usagers. L'esprit des cafés SSP est d'organiser une discussion ouverte autour de cette thématique et les sous-thèmes proposés sans qu'il s'agisse de colloques, séminaires ou présentations successives formelles. Ces échanges sont modérés par 2 à 3 intervenants. Le pluralisme des participants sera recherché.

Dans cette optique, 6 régions sont en cours d'identification pour organiser un café SSP. Chaque café SSP sera animé par des acteurs locaux et, si possible, un représentant de la DGOS. Chaque région sera responsable de son organisation (lieu, jour, etc.).

Afin d'assurer une visibilité à ces événements, la DGOS présentera sur son site internet les cafés SSP organisés par les 6 régions.

La DGOS pourra accompagner l'organisation de ces événements via la mise à disposition d'outils tels qu'un programme type, des contacts presse, l'identité visuelle pour les supports de communication... Elle assurera également un écho médiatique fort à ces manifestations afin de valoriser les messages clés de l'édition 2014.

4- Autres actions envisageables pour l'édition 2014

A partir du thème général retenu et en complément des cafés SSP, la DGOS invite l'ensemble des régions à organiser des actions de sensibilisation et de communication en proximité directe des patients et des professionnels de santé concernés (exemples : expositions, quizz, animations d'ateliers et de stands, etc.).

Afin d'assurer une visibilité à vos événements, un formulaire d'inscription est mis à votre disposition vous permettant de signaler leur tenue. Les différentes actions seront valorisées par une mise en ligne sur le site du ministère chargé de la santé via une carte de France interactive dont l'adresse est : www.sante.gouv.fr/ssp.

D'ores et déjà, la DGOS compte cette année encore sur l'engagement des ARS pour favoriser une dynamique de communication locale et régionale et pour développer l'implication des URPS et des professionnels libéraux dans la semaine. Les ARS sont invitées à transmettre les informations sur la campagne 2014 à toutes les URPS et associations de représentants de professionnels de santé de patients et d'usagers de leur région, aux établissements de santé et médico-sociaux, et à initier dès à présent une dynamique régionale pour favoriser la mise en œuvre d'événements de portée locale ou régionale.

Pour la ministre et par délégation

signé

Félix FAUCON
Chef de Service
Adjoint au Directeur Général
De l'Offre de Soins

Pour la ministre et par délégation

signé

Pierre RICORDEAU
Secrétaire général adjoint
Secrétaire général par intérim
des ministères chargés des affaires sociales